

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

LA TRIBUNE

*mensuel de la C.G.T.
pour les travailleurs immigrés*

Avril 1981 - N° 105

Prix : 2 F.

ANNÉE INTERNATIONALE DES HANDICAPÉS

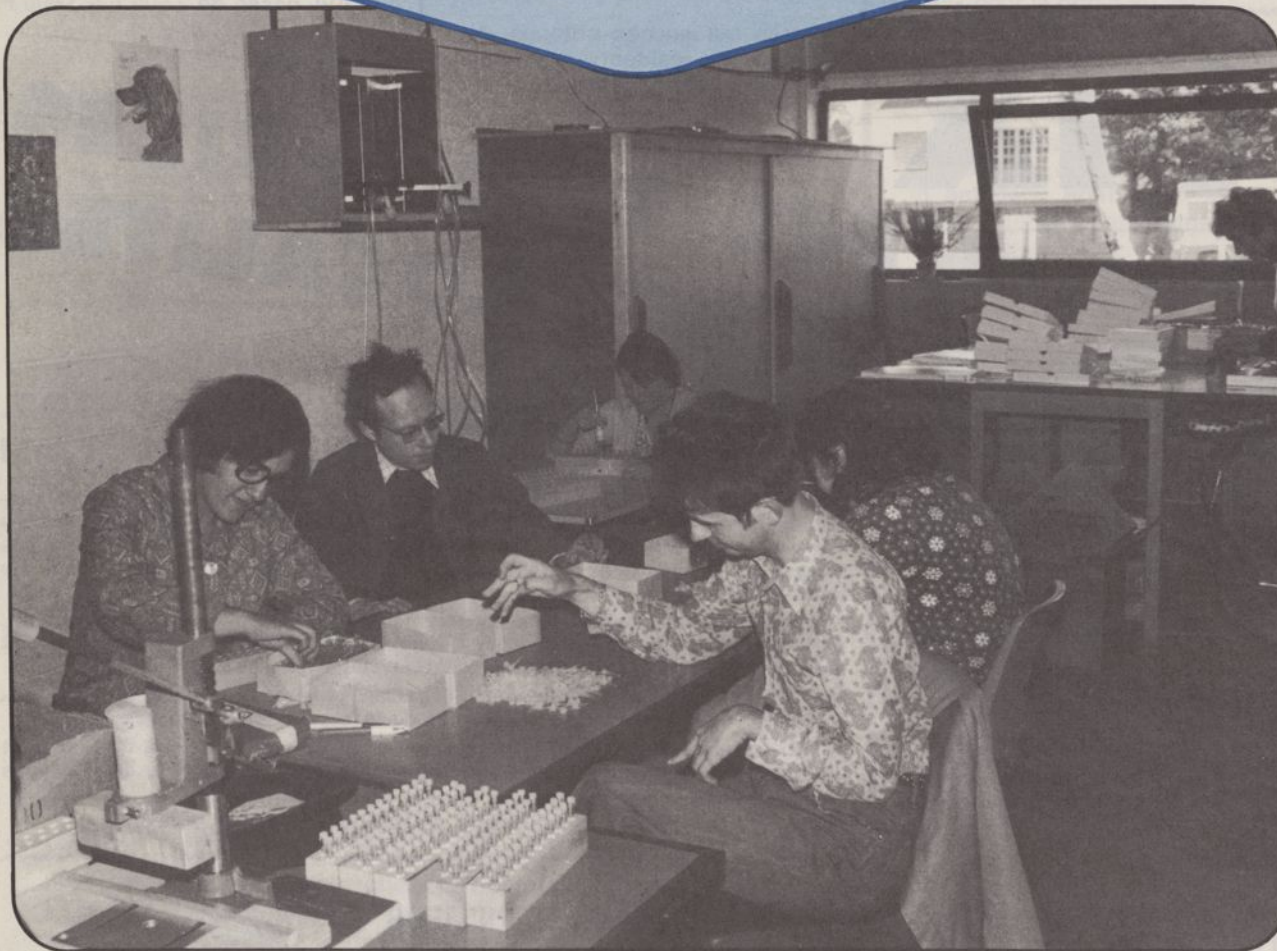


Photo SMOLIANOFF

Sommaire

- Année internationale des handicapés :
— Positions de la C.G.T.
Ano internacional dos diminuidos físicos :
— Posição da C.G.T.
Sakatların uluslararası yılı :
— C.G.T.'nin tutumu.

- Réponse à Giscard d'Estaing :
— Non aux refoulements massifs des immigrés.

لا للطرْد الجماعي
للمهاجرين

- Resposta a Giscard d'Estaing :
— Nao à expulsão massiva dos imigrados.

- Giscard d'Estaing'e cevap :
— Göçmen emekçilerin kitlesel sınır dışı edilmesine hayır.

- Le 1^{er} Mai dans le monde et en France.

1 ماي

Bir Mayıs

Primer
de Mayo

Primo
Maggio

1° de Maio

Prvi Maj

Réponse à GISCARD D'ESTAING :

NON AUX REFOULEMENTS MASSIFS DES IMMIGRÉS

La C.G.T. élève une vigoureuse protestation contre les propos inadmissibles que vient de tenir une nouvelle fois le Président de la République à propos des immigrés.

Dans son « nouveau plan » de répartition du chômage, Monsieur GISCARD D'ESTAING s'en est pris particulièrement aux immigrés « non-européens ».

Selon le candidat aux élections présidentielles, une des solutions au chômage serait le refoulement de 250.000 travailleurs immigrés d'ici à 1985 sur les 700.000 qui seraient visés.

Des contrats « retour-recrutement » seraient passés entre le gouvernement et les entreprises, sans doute sous forme de nouveaux cadeaux aux

patrons, tandis que les immigrés n'auraient pas droit aux systèmes d'indemnisation prévus pour les Français.

Le caractère raciste de la politique du Pouvoir se trouve à nouveau confirmé.

La C.G.T. dénonce cette nouvelle campagne visant à rejeter sur les immigrés les causes du chômage, à opposer les immigrés entre eux et les immigrés aux travailleurs français.

La diminution du nombre de travailleurs immigrés au cours de la dernière période n'a pas fait diminuer le chômage, ni donné du travail aux Français, bien au contraire.

(Suite page 6)

Bouches-du-Rhône : ENTREPRISES EN LUTTE

SOMAFER - ECRICAGE : grève les 20 et 21 mars à 90 % contre les licenciements, pour les salaires et les primes, pour la convention collective.

COLAS et JEAN FRANÇOIS : tous les centres des Bouches-du-Rhône débrayent deux heures à l'embauche depuis le 20 mars à 100 % pour :

- l'augmentation des salaires de 5 % ;
- la suppression des zones ;
- l'amélioration des classifications ;
- pour le respect des travailleurs.

SPR BATIMENT GRAVELINES

Les 86 salariés de la SPR, après une grève de deux jours, ont obtenu la garantie de leur emploi, en même temps qu'une revalorisation de la prime de déplacement, l'obtention d'une prime de hauteur et une prime de conditions de travail.

FOYER DE RICHEMONT MOSELLE

Après un mois de lutte avec la C.G.T.

Les 120 résidents algériens ont contraint leur propriétaire à signer un protocole d'accord prévoyant des travaux pour l'amélioration du foyer.

● Birçok işyerinde foyerde, göçmen emekçilerle birlikte mücadele geliyor.

Bu sayfada verilen örneklerin gösterdiği gibi başarılar elde edildi.

Karşı güçlerin yalan propagandalarının tam tersine, göçmen emekçiler CGT ye katılıyorlar. Çünkü kendilerini savunanlar CGT de bulunuyor.

CENTRALE NUCLEAIRE DE SAINT-MAURICE L'EXIL

Après un mois de grève à l'entreprise Dodin et Gruyère (Isère) d'importants succès ont été remportés :

- augmentation de salaires de 500 à 1.000 F par mois ;
- échelle mobile trimestrielle ;
- 150 F d'indemnité de logement et 27 F d'indemnité de repas ;
- accord sur les intempéries ;
- un mois de congé sans solde supplémentaire pour les immigrés avec garantie de l'emploi au retour ;
- indemnité de 1.100 F en compensation des jours de grève.

FOYER ADEF CHEVILLY-LARUE

Les élections du comité de résidents du foyer de Chevilly-Larue (Val de Marne) ont donné les résultats suivants : sur 275 votants, la liste C.G.T. obtient 267 voix.

Il y a eu 66 % de participants.

Après les succès obtenus dans ce foyer, les résidents ont reconnu leurs défenseurs : la C.G.T.

FOYER SONACOTRA LA GARDE

un grand succès

Après plusieurs mois de luttes très dures, les résidents du foyer Sonacotra de la Garde (Var) ont fini par faire reculer la direction et les pouvoirs publics, malgré les mesures d'expulsions prononcées par le Tribunal.

Les résidents refusaient une augmentation de 96 % de leur loyer. Un accord est enfin intervenu entre la Sonacotra, les résidents, les pouvoirs publics et la C.G.T. :

Les retards de loyers (17 millions d'anciens francs, si l'on tient compte des augmentations exigées par la Sonacotra) ne seront pas réclamés aux résidents.

Ceux-ci avaient d'ailleurs acquitté leur loyer sur la base de l'ancien tarif à l'Union Locale CGT qui a reversé les fonds à la Sonacotra.

La base salariale de l'application de l'APL passe de 2.600 F à 3.600 F.

LA VOIX

C
A
B
Y

S
T
-
A
N
D
R
É



CONTRE LE RACISME

Les travailleurs de chez Caby, dans le Nord ont débrayé le 4 mars pour protester contre les mesures discriminatoires et racistes de la direction.

Au cours du meeting, ils ont réclamé avec la CGT :

- droit à la formation professionnelle et à l'enseignement du français ;
- contre l'interdiction de cumuler les congés qui incluerait le mois d'août ;
- contre les conditions de travail et les humiliations.

Jean Messian a pris la parole au nom de l'Union Départementale CGT.

A PARIS :

LES IMMIGRÉS ADHÈRENT A LA C.G.T.

- Construction Diou : 92 marocains : 15 adhésions, 100 % à la manifestation du 27 février.
 - Sofafer : 27 adhésions.
 - Léon Gros : 20 adhésions sur les chantiers.
 - Bansel-Choiset : 24 adhésions.
 - Poseurs de rail à Bercy : 7 adhésions.
 - Nettoyement de Paris : 200 cartes supplémentaires placées.
 - ONET : 50 nouvelles adhésions au cours de la grève qui a duré 35 jours avec participation de 100 % d'immigrés.
- Où sont les détracteurs de la C.G.T. ?

DES ENTREPRISES ET DES LOCALITÉS

RENAULT : LE SYNDICAT C.G.T. SOLIDAIRE DES RÉSIDENTS DES FOYERS AFTAM

440 immigrés résident dans deux foyers AFTAM de Boulogne-Billancourt. Ils ont reçu récemment des lettres de menaces des gestionnaires qui leur réclament de 800 à 2.000 F d'arriérés, sous prétexte d'une grève des foyers qui remonte à deux ans, alors que la direction avait promis de « passer l'éponge ».

Les résidents ont payé deux augmentations de loyer en 1980 et 1981, mais ils refusent de payer 302 F par lit pour des chambres de 17 m² où logent 3 résidents, ce qui représentent 906 F par chambre et par mois.

Le syndicat CGT Renault a organisé plusieurs assemblées dans ces foyers qui ont également reçu l'appui de la section communiste.

Les résidents réclament l'annulation des lettres de menaces, du paiement des 2 mois de loyer pendant lesquels ils ont fait grève et pas de nouvelles augmentations abusives.

Ils viennent d'élire leur comité de résidents à bulletins secrets.

DELACHAUX - GENNEVILLIERS

« J'APPELLE A ADHERER A LA C.G.T. »

par MAIGA Ibrahim

MAIGA Ibrahim, travailleur malien, s'est retrouvé un jour élu délégué du personnel sous l'étiquette « Syndicat Indépendant », mais sans son consentement.

Il a alors diffusé un tract auprès des travailleurs où il explique qu'il était exploité à fond chez Delachaux, que le Syndicat Indépendant, influencé ou dirigé par la direction, n'a jamais rien résolu.

Et MAIGA Ibrahim écrit :

« C'est pourquoi j'ai pris la décision d'adhérer à la C.G.T. qui me paraît le syndicat le plus efficace,

et qui défend réellement les intérêts des salariés face aux patrons ».

Et le camarade MAIGA a lancé un appel à tous pour rejoindre la C.G.T.

Dix adhésions nouvelles ont été enregistrées.

Voilà un camarade qui a vu clair. BRAVO !

SYNDIQUEZ-VOUS

DES QUESTIONS...

UN ÉVÉNEMENT IMPORTANT :

LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

La Commission Exécutive de la C.G.T. s'est réunie le 7 avril pour débattre du développement des luttes et des élections présidentielles.

Les luttes se développent, des succès sont remportés et la C.G.T. se porte bien, merci !

En ce qui concerne les élections présidentielles, nous redisons ici que les immigrés, même s'ils n'ont pas le droit de vote, sont particulièrement concernés par cet important événement.

A ce sujet, Jeanine MAREST, secrétaire de la C.G.T., a rappelé les orientations du 40^e congrès de la C.G.T. et du Comité Confédéral National de décembre.

Elle a notamment déclaré :

« Il s'agit de gagner des millions de consciences aux idées que la C.G.T. défend à partir de son propre programme, clairement orienté contre les monopoles et pour le progrès social et explicite sur les conditions et les moyens d'un changement réel conforme aux intérêts des travailleurs.

Nous luttons tous les jours contre la politique anti-sociale de Giscard. Nous voulons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour battre les forces du grand capital.

Nous ne voulons pas seulement changer d'homme, mais de politique et pour cela il faut en prendre les moyens. Faire admettre le maximum d'objectifs de la C.G.T. dans une perspective de changement.

Pour cela, il faut susciter un grand mouvement populaire animé de cette exigence et garant d'un changement réel.

Il faut que la classe ouvrière, les salariés pèsent de tout leur poids par leurs exigences et dans leur vote au premier tour.

... Ce rassemblement populaire doit trouver son expression dans l'alliance de formations politiques de gauche sous leurs responsabilités, à égalité de droits et de devoirs. Ce qui pose bien la question qu'il y ait, dans un gouvernement d'union, des ministres communistes et des ministres socialistes. »

Georges SÉGUY traduit devant les Tribunaux par Peugeot

Le 8 avril, c'est par milliers que les militants de la C.G.T., les travailleurs ont accompagné Georges SÉGUY au Palais de Justice.

On sait en effet que le Secrétaire général de la C.G.T. est poursuivi devant les Tribunaux par la direction de Peugeot.

Georges SÉGUY n'avait pas manqué de rejeter sur le patronat et le pouvoir la responsabilité du suicide de Philippe MARCHAU, militant de la C.G.T., comme d'autres travailleurs qui par désespoir ont mis fin à leur vie.

Oui, le pouvoir et le patronat ont les mains tachées de sang : ils sont responsables du suicide des femmes et des hommes qu'ils ont privés de travail, des accidents de travail meurtriers.

A travers Georges SÉGUY, c'est toute la C.G.T. qui est visée, c'est une attaque caractérisée contre les libertés syndicales qui se multiplient, comme par exemple chez Talbot où la direction vient de demander le licenciement de notre camarade Ilich Hama, militant de la C.G.T., « coupable » de lutter avec le syndicat C.G.T. contre les licenciements massifs.

Non, la C.G.T. ne laissera pas faire, la riposte doit s'amplifier.

RACISME : Une lutte permanente

Après la table ronde sur le racisme, organisée le 18 mars par la C.G.T., d'autres initiatives ont été prises dans plusieurs régions :

- RHONE : Distribution massive d'un tract.
20 mars : Meeting devant l'entreprise R.V.I. à Venissieux.
 - VAUCLUSE : Rencontre - témoignages à Avignon le 21 mars et nouvelle initiative le 4 avril.
 - BOUCHES-DU-RHONE : Délégation à la Préfecture le 20 mars, en commun, C.G.T. et Amicale des Algériens en Europe.
Mais le Préfet avait fermé ses portes.
 - PARIS : Déclaration de l'Union Départementale C.G.T. dénonçant le racisme et un rassemblement devant la Préfecture de Police le 3 avril.
- D'autres initiatives ont été prises dans des entreprises et localités.



Les Tribunaux de la Jeunesse ACCUSENT

Par milliers, à travers la France, les jeunes travailleurs et chômeurs sont venus témoigner devant les « Tribunaux de la Jeunesse » organisés par la C.G.T., pour mettre en accusation Giscard, Barre, Ceyrac.

La « bande des trois » avait à répondre de crimes contre la jeunesse pour avoir condamné 800.000 jeunes de moins de 25 ans au chômage, pour avoir fait miroiter aux jeunes des emplois par l'intermédiaire de stages bidon ou de contrats emploi-formation sous-payés, pour multiplier les discriminations à leur rencontre, pour cultiver la violence, le racisme, etc...

De jeunes immigrés ont participé à ces Tribunaux de la Jeunesse, comme à Marseille, Paris, Lyon, le Val-de-Marne, etc...

A Lille, une jeune immigrée s'est exprimée en ces termes :

« Aux problèmes de toute la jeunesse s'ajoute pour nous la nécessité de l'identité culturelle, l'enseignement, la reconnaissance de notre langue maternelle et de notre culture d'origine. Ce qui permettrait davantage d'échanges entre immigrés, et entre immigrés et français. Cette compréhension réciproque serait aussi un moyen efficace de lutte contre le racisme.

Cet enseignement nous donnerait enfin la possibilité d'un véritable choix pour le retour au pays.

On nous marginalise, on nous isole dans des ghettos.

Et au travail, nous ne sommes pour le patronat qu'une main-d'œuvre sous-qualifiée, surexploitée. »

C.G.T. bütün Fransa çapında Giscard, Barre, Ceyrac in anti-geç politikasını suçlayan, gençlik mahkemeleri örgütledi.

Genç göçmenlerde şahitlik yaptılar.

نظمت السرح. ت. في كامل فرنسا، محاكم الشبيبة. وقد أدانت سياسة جيسكار-بار-سيراك، المعادية للشباب. وقد أدلى الشبان المهاجرون بشهاداتهم.

10 MARS : 100.000 retraités à Paris LES IMMIGRÉS AUSSI ÉTAIENT LA !



On reconnaît sur la photo la délégation INCA-CGT-CGIL représentant les retraités italiens du Rhône.

Réduction de 1 et 2 % sur les retraites des immigrés PREMIERS SUCCÈS DE LA C.G.T.

L'action menée par la C.G.T. a permis de faire reculer le gouvernement français. Les prélèvements de 1 % sur les retraites vieillesse des immigrés de la C.E.E., des Espagnols, Autrichiens et Monégasques et de 3 % pour les anciens mineurs sont supprimés.

La C.G.T. prend les initiatives nécessaires pour faire rembourser le prélèvement illégal sur les retraites et en particulier de 2 % sur les retraites complémentaires de tous les retraités immigrés retournés dans leur pays et qui ne bénéficient d'aucune prestation maladie de régime français de Sécurité sociale.

Q
U
I
V
O
U
S
C
O
N
C
E
R
N
E
N
T

LES années internationales se suivent, cela permet sans doute d'alerter l'opinion publique. Mais dans les pays où l'argent est roi, les problèmes demeurent et trop souvent ils s'aggravent.

Les pays en développement se heurtent pour leur part à de grandes difficultés qui pourraient être réduites dans la mesure où la coopération internationale ne resterait pas en l'état actuel des choses.

Ainsi 1981 a été déclaré « ANNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES ». Fort bien !

Mais les problèmes rencontrés par les handicapés ne datent pas d'hier.

Or, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, on estime à 450 millions le nombre de personnes handicapées dans le monde, dont 140 millions d'enfants, c'est-à-dire 1 personne sur 10.

Malgré les progrès des sciences, des techniques médicales, les personnes handicapées ne reçoivent pas les soins qu'elles méritent.

Pour une grande majorité d'entre elles, les handicaps pourraient être prévenus, comme par exemple la malnutrition, les accidents, les séquelles des maladies infectieuses, etc.

En France, nos gouvernants ne manquent pas de faire des discours « généreux ». Mais, voyons d'un peu plus près ce qu'il en est.

Parmi les personnes en âge de travailler (16-60 ans), le nombre des handicapés est estimé à 1 200 000, parmi lesquels 300 000 sont considérés comme « inaptes au tra-

vail », 300 000 bien « qu'aptes au travail ou l'ayant été » n'ont pas trouvé d'emploi, 600 000 enfin ont un emploi, dont 45 000 en « milieu protégé » (voir ci-dessous ce qu'est le « milieu protégé »).

Ainsi, des milliers de handicapés sont rejetés du monde du travail et de plus les immigrés subissent des discriminations inadmissibles.

LES HANDICAPÉS SONT RENTABLES POUR LES PATRONS

LES patrons bénéficient avec les ateliers protégés d'une main-d'œuvre, non seulement sous-payée, mais ne jouissant souvent d'aucune liberté syndicale, voire individuelle.

Peugeot et IBM par exemple, ont créé des ateliers protégés dans leur entreprise même.

Ils font travailler à bon compte leurs propres accidentés du travail, c'est-à-dire ceux des salariés qui, du fait des cadences et du non respect par les patrons des règles d'hygiène et de sécurité, ont eu le plus à souffrir de l'exploitation.

Aujourd'hui ouvertement, le pouvoir et le patronat entendent transformer les Centres d'aide par le Travail en unités productives rentables !

C'est cette exploitation honteuse des handicapés que combat la C.G.T. et c'est pourquoi la Fédération C.G.T. de la Santé a appelé à une journée d'action le 4 mars, appuyée par l'Association des malades et des infirmes.

(Au sujet des handicapés, voir le reportage réalisé par Michel FELET dans la Vie Ouvrière n° 1906 du 11 mars 1981).



1981 é o ano internacional dos diminuídos físicos. Giscard d'Estaing o governo e o patronato não se cansam de fazer discursos, mas a situação dos diminuídos físicos continua a ser escandalosa, e a dos imigrados atingidos pelo problema é ainda mais grave.

Estes são vítimas de discriminações em relação aos seus direitos. Milhares de diminuídos físicos são rejeitados do mundo do trabalho.

No que respeita às oficinas protegidas, este facto permite aos patrões dispor dum mão de obra recebendo salários de miséria, e, com frequência sem qualquer liberdade sindical ou individual.

Governo a patronato pretendem transformar os centros de ajuda através do trabalho, em unidades produtivas com fins de rentabilidade.

A C.G.T. combate firmemente esta política vergonhosa e desumana, e avança propostas de solução cuja satisfação só será alcançada através da luta.

1981 : sakatların uluslararası yılı. Giscard, hükümet, patronlar boyalı demecilerle cevap vermekte. Sakatların içinde buldukları, durum ise insanlık dışıdır. Sakat göçmenlerin durumu ise daha da kötüdür.

Hakları ayrımcılıklarla dolu. Binlerce sakat çalışma dünyasının dışına atıldı.

« Koruma » atelyeleriyle patronlar, daha ucuz işgücünden yararlanıyor, tüm sendikali ve kişisel özgürlükleri çiğniyerekten.

İktidar ve patronlar yardım merkezlerini verimli üretim birimleri haline getirmeye çalışmakta.

CGT bu aşağılık ve insanlık dışı politikaya karşı mücadele vermekte.

Mücadelelerle elde edilecek tokiller öne sürmekte.

DES ACTES D'ACCUSATION...

● **Vito I.** (Nord) renversé à l'âge de 8 ans par une auto, est grand infirme. A 18 ans, la prestation handicapé lui a été supprimée. Il est « étranger », il n'a pas droit à l'allocation adulte handicapé.

● **Djelloul B.** (Essonne), chômeur, brûlé vif dans l'incendie de l'hôtel taudis où il logeait, après de longs mois d'hôpital, d'interventions chirurgicales douloureuses, une rééducation difficile, il est toujours chômeur, sans indemnité, sans pension d'invalidité.

● **Rocco P.** (Bouches-du-Rhône), accidenté du travail. La police refusait de renouveler sa carte de séjour et l'AFPA un stage de reclassement professionnel tant qu'il n'aurait pas de carte de séjour.

● **Mohand R.** (Val de Marne) amputé du bras droit, ne peut aller dans un centre de reclassement professionnel, il est analphabète.

● **Salvatore B.** (Alpes-Maritimes) usé, malade puis invalide, ne peut plus travailler. Il attend sa pension. Sa femme, qu'il n'a pas vue depuis 15 ans, vient le rejoindre. Elle tombe malade à son tour. Elle n'a pas droit à la Sécurité sociale. La police veut les expulser : « Ils sont démunis de ressources ».

● **Maria M.** (Rhône) ne peut pas bénéficier à titre gratuit de

l'assurance maladie, elle ne perçoit pas l'allocation adulte handicapé parce que pas française.

● **N.K.**, âgé de 38 ans. Voici deux ans, il a eu un accident sur le chantier de bâtiment où il travaillait : une plaque de béton s'écroule sur son dos.

Trois disques de cassés, une hernie discale : « inapte aux travaux lourds, apte à petite manutention. »

N.K. n'est pas repris par l'employeur qui ne peut le reclasser. Licencié, il est au chômage depuis dix mois. Après maints interrogatoires à l'ASSEDIC, à la COTOREP, etc... on lui a offert un stage de huit jours de « reconversion » (sic) pour être conducteur d'engin de bâtiment et T.P.

Sa pension d'invalidité est dérisoire : 300 F par mois.

Les allocations chômage, au-dessous du SMIC vont cesser. Cinq enfants au pays.

L'employeur est tranquille, il l'a licencié pour manque de travail correspondant à son état. Le chômage répond « désolé, pas de reconversion possible, car vous ne parlez pas le français ! ».

● **D.C.** travaillait dans une fabrique de briques et matériaux de construction de la Région Parisienne depuis 1973.

En 1974, un « petit » accident : deux doigts écrasés.

En 1975, deuxième accident, en soulevant une charge, il a une « déchirure lombaire ». Indépendant de l'accident de travail. Mais en 1976, troisième accident chez lui, c'est ce que l'on appelle rapatriement sanitaire.

qui le transporte à l'usine. Hôpital. Il en sort avec l'œil gauche ayant perdu de son acuité visuelle et l'oreille gauche n'entendant plus rien.

Il reprend son travail 24 heures et est arrêté par le médecin traitant. Il est pris en charge en « maladie ».

Les indemnités journalières seront suspendues même en maladie, et D.C. devra vivre pendant un an d'une allocation de 150 F de sa mairie et d'une carte orange. De plus en plus, il s'enferme dans le désespoir. L'incapacité partielle permanente ne sera que de 15 %. Déclaré « sinistré », il fréquentera des psychiatres, impuissants et cette année, il sera obligé de rentrer au pays, sans rééducation professionnelle, sans reclassement. D.C. dira : « je suis venu entier, je repars à moitié de moi-même ».

● **S.A.** travaillant comme bûcheron reçoit un tronc sur lui. Deux jambes brisées, choc émotionnel grave. Très longue hospitalisation.

Déclaré inapte aux travaux en hauteur, travaux de force, etc... il devient balayeur dans une entreprise. Là pas besoin de réadaptation professionnelle...

S.A. n'est plus le même, il s'irrite, il ne dort plus.

Les psychiatres décèlent la maladie mentale avec paranoïa et désir « revendicatif » intense.

Il n'y a que les immigrés pour devenir FOUS DE REVENDIQUER !!! Alors il sera renvoyé, poliment reconduit chez lui, c'est ce que l'on appelle rapatriement sanitaire.

internationale des handicapés

LA LOI D'ORIENTATION DE 1975

La loi de 1975 a défini les droits fondamentaux auxquels les handicapés peuvent prétendre concernant la prévention, les soins, l'éducation, la formation, l'orientation professionnelle, les garanties de ressources et l'emploi. Mais les moyens dégagés pour sa mise en œuvre sont si faibles qu'ils font de ce texte un monument de démagogie.

D'abord, la loi ne prévoit pas l'obligation scolaire, mais seulement une obligation éducative, ce qui est trop restrictif. Quant à la prévention, rien de nouveau : la protection maternelle et infantile continue de s'amenuiser en même temps que se multiplient les attaques contre la protection sociale des travailleurs et de leur famille. L'Etat, par ailleurs, ne cesse de se désengager de ce secteur au profit du privé. Le financement est plus que jamais à la charge de la Sécurité Sociale (et de son régime général) et aucun effort budgétaire n'est réalisé pour créer des équipements et former du personnel qualifié.

Cette loi, en outre, entérine la situation ségrégative faite aux handicapés et accentue l'aspect d'assistance, de maintenance en ghetto. La composition des structures d'organisation, d'accueil et de formation est antidémocratique, elles sont placées sous la responsabilité du Préfet. Les critères présidant à la reconnaissance du handicap et la fixation du taux manquent de rigueur. Les moyens, enfin, sont dérisoires. Complétés par des décrets sur les Centres d'aide par le travail (CAT) et les Ateliers protégés (AP), ces textes révèlent l'intention de transformer ces structures en unités de production travaillant en sous-traitance pour les grandes entreprises. La loi, toutefois, ne comporte pas que des aspects négatifs et a déjà été amendée dans un sens plus favorable grâce à la lutte.

LES ATELIERS PROTÉGÉS

Selon la loi d'orientation de 1975, il y a deux types de structure « protégée » : les ateliers protégés et les centres d'aide par le travail.

Les handicapés dont « la capacité de travail est au moins égale au tiers de la capacité normale de travail » sont dirigés vers les ateliers protégés (A.P.).

Sous tutelle du ministère du Travail, ils fonctionnent comme des entreprises, mais peuvent recevoir des subventions. L'Etat y garantit aux handicapés un minimum de ressources égal à 90 % du SMIC. Pour sa part, la C.G.T. estime que les A.P. sont trop souvent utilisés par les patrons pour détourner la loi sur les obligations d'emploi. C'est pourquoi elle demande la suppression à terme, ou leur aménagement en établissement de formation professionnelle. Dans l'immédiat, les A.P. doivent être soumis au Code du Travail.

LES CENTRES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (C. A. T.)

où sont admis les handicapés « qui ne peuvent travailler en milieu ordinaire ou en A.P. ».

Sous tutelle du ministère de la Santé, ils reçoivent un prix de journée. L'Etat y garantit un minimum égal à 70 % du SMIC. La C.G.T. considère les CAT comme des établissements de formation, non des unités de production. Elle rejette la notion de rentabilité et demande l'application du Code du Travail.

LE CENTRE SUZANNE-MASSON ATTAQUÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le Centre Suzanne Masson a été créé par la C.G.T. en 1950 pour permettre la rééducation professionnelle des handicapés physiques et mentaux légers. Il accueille plus de 400 stagiaires, dont de nombreux immigrés entourés d'un personnel de qualité.

Mais les Pouvoirs Publics ne cessent de multiplier les tracasseries, menacent de déconventionner partiellement le Centre. Grâce à la lutte menée, les Pouvoirs Publics ont dû reculer. Mais la lutte n'est pas terminée avec l'appui de la C.G.T.

POUR LES HANDICAPÉS, LA C.G.T. RÉCLAME :

- Une politique élaborée en concertation avec les organisations syndicales représentatives et celles des handicapés, impliquant un effort budgétaire particulier de l'Etat ;
- La garantie d'un minimum de ressources attribué sans distinction de nationalité égal à 80 % du SMIC pour les handicapés dans l'incapacité de travailler ;
- Le droit au travail pour les handicapés capables de travailler ;
- L'application de l'égalité des droits (salaires, libertés syndicales...) pour ceux travaillant en milieu normal ;
- Une garantie des ressources égales au SMIC pour les handicapés travaillant en milieu protégé ;
- La création et le développement des ateliers protégés, auxquels doivent être intégrés les centres de pré-orientation, et dont la finalité essentielle doit être l'autonomie du handicapé en vue de sa réinsertion dans un milieu normal ;
- En matière de rééducation, de réadaptation et de reclassement professionnels des nombreuses victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, il devra être créé des centres en nombre suffisant avec les mêmes possibilités d'accès aux travailleurs immigrés. Des sections préparatoires spécialisées avec des cours d'alphabétisation et de langue française devront être créées. (Charte Nationale Revendicative de la C.G.T.).

Vient de paraître...

QUESTIONS DE L'IMMIGRATION ET SYNDICAT

études et documents économiques

QUESTIONS de L'IMMIGRATION et SYNDICAT

- Aspects économiques
- Condition juridique
- Relations français-immigrés
- Position et action de la C.G.T.

Préface de René LOMET Secrétaire de la C.G.T.



Centre Confédéral d'Etudes Economiques

La C.G.T. vient d'éditer une brochure : « Questions de l'immigration et syndicat ».

Préfacée par René LOMET, Secrétaire de la C.G.T., les textes ont été écrits par :

- Raphaël VERHAEREN, économiste chargé de recherches au C.N.R.S.
 - Michèle BONNECHERE, maître assistant à l'Université de Paris I.
 - Maryse TRIPIER, sociologue, maître assistant à l'Université de Paris VII.
- Tous trois collaborateurs de la C.G.T.
Marius Apostolo, responsable du secteur Main d'Œuvre Immigrée de la C.G.T.

Cette brochure traite de quatre thèmes :

- aspects économiques,
- conditions juridiques,
- relations français-immigrés,
- position et action de la C.G.T.

Tous ceux qui sont intéressés par cette brochure peuvent la commander à la C.G.T. - 213, rue Lafayette - 75480 PARIS CEDEX 10 au secteur Matériel Syndical.

Prix de l'exemplaire : 15 F (participation aux frais d'administration et d'expédition), (10 % de réduction au-delà de 20 exemplaires). Joindre le règlement à la commande.

DROIT DE TOUS ET DE CHACUN

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE TRAVAIL AUX HANDICAPÉS

RENOVA DAS CARTAS DE TRABALHO PARA OS DIMINUIDOS FÍSICOS

SAKATLARIN ÇALISMA KARTININ YENILENMESİ

La circulaire du Ministre du Travail n° 8-78 du 7 juillet 1978 précise :

— Si la COTOREP décide de placer le travailleur en milieu protégé, le salarié dispose d'un engagement de travail et peut obtenir normalement le renouvellement de sa carte de travail, même si l'intéressé ne travaille que quelques heures par semaine.

— Si la COTOREP décide le placement direct et si le travailleur en fait la demande dans les six mois suivant la décision de la Commission, sa carte A sera renouvelée ou sa carte B sera prolongée d'1 an (et non de 3 ans).

— Si la COTOREP oriente le travailleur vers un stage de mise à niveau ou de rééducation professionnelle, la carte de travail sera renouvelée sur présentation de la décision de la Commission.

Au cas où la carte A (1 an) arriverait de nouveau à expiration avant le début du stage, elle sera renouvelée autant de fois qu'il sera nécessaire.

Il en est de même si la carte vient à expiration pendant une période de six mois après la fin du stage. Mais la carte B (3 ans) ne sera prorogée que pour 1 an.

Dans le cas où la carte A ou B viendrait à expiration entre la date de consolidation et la décision de la COTOREP, elle sera renouvelée pour 1 an et au besoin le travailleur pourra obtenir une deuxième prolongation de 3 mois.

● L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

Pour bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés, la personne concernée doit avoir été reconnue comme handicapé par la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP).

Le handicapé doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 % ou à défaut, de l'impossibilité où il se trouve de se procurer un emploi du fait de son handicap.

L'intéressé doit résider sur le territoire français ou dans un département d'Outre-Mer.

Il est scandaleux que l'allocation ne soit servie qu'à toute personne de nationalité française ou ressortissant d'un pays ayant conclu une convention de réciprocité en la matière.

Les ressortissants de la Communauté Economique Européenne peuvent y prétendre, même si l'adulte handicapé n'a jamais travaillé en France (lettre circulaire SC/RMA N° 7740 du 17 mars 1978 - CNAM T.S., après l'arrêt de la Cour de Justice des Commissions Européennes — Affaire ALAIMO c/Préfet du Rhône, engagée par l'INCA-CGT).

EMPLOI DU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

La Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel du département (COTOREP) peut décider une rééducation professionnelle dans un centre agréé ou dans un milieu ordinaire de travail. Au cours du stage de rééducation, le travailleur perçoit une garantie de ressources.

Lorsque le travailleur handicapé parvient à obtenir un emploi dans un milieu non protégé, il a les mêmes droits que les autres salariés de l'établissement.

(Suite de la page une).

La C.G.T. réaffirme sa volonté de combattre toute expulsion arbitraire et de faire respecter le libre choix des immigrés de rester en France ou de retourner dans leur pays avec la garantie des droits sociaux acquis, une formation professionnelle adaptée, telles que le prévoit l'accord franco-algérien du 18 septembre 1980 que le gouvernement français n'a toujours pas appliqué.

La pratique d'attribution de quelques primes « d'incitation au départ » non seulement ne compense nullement les droits acquis par les immigrés, mais s'oppose à ce principe fondamental du libre choix et aux négociations avec les pays d'origine.

La C.G.T. appelle toutes ses organisations à dénoncer avec force ce racisme d'Etat, à engager l'action sous différentes formes, travailleurs français et immigrés unis pour faire obstacle à ces mesures intolérables, à réclamer la mise en œuvre des solutions préconisées par la C.G.T. pour combattre le chômage et obtenir la garantie de l'emploi pour tous.

Cumhurbaşkanlığı seçimlerine aday olan Giscard, ırkçı deyimlerde güven emekçilere bir kez daha saldırmaktadır.

7 sene hakimiyetten sonra, işsizliğe çözüm yolu gibi göstermeyi denediği : 1985 yılına kadar 250 bin göçmen emekçiyi sınırışı etmek.

CGT buna şiddetle karşı çıktı, tüm örgütlerini, Fransız ve göçmen emekçileri birlikte mücadeleye çağırıyor.

مرة اخرى يتهم جيسكار المرشح للانتخابات الرئاسية على الجانب بعبارات عنصرية غير مقبولة.

بعد حكم دام 7 سنوات هاهو يقترح من جديد حل قضيصة البطالة بطرد 250.000 من العمال المهاجرين من الآن ، الى سنة 1985.

تجاه ذلك ، تصرف السرح .ت احتجاجا صاروا ضد هذا الاقتراح وتدعو الى النضال المشترك بين كافة العمال .

1^{er} MAI: journée fériée et chômée...

Le Code du Travail pose le principe d'une interdiction de travailler le jour du 1^{er} Mai.

Toutefois, il prévoit une conception dans les entreprises qui, en raison de la nature de leur activité, ne peuvent interrompre le travail (usines à feu continu, cliniques...).

Lorsque l'activité de l'entreprise permet une fermeture, l'employeur ne peut pas obliger le personnel à travailler le 1^{er} MAI. Les salariés sont dans ce cas en droit de refuser de travailler.

CALCUL DE L'INDEMNITE

Un salarié ne doit subir aucune perte de salaire du fait du chômage du 1^{er} MAI.

Cette journée est payée, quelle que soit l'ancienneté du salarié dans l'entreprise, et sans obligation d'être présent la veille ou le lendemain du 1^{er} MAI.

Toutes les primes, ayant un caractère de complément de salaire, que le salarié aurait perçues s'il avait travaillé doivent lui être versées.

Dans les entreprises où il est impossible de cesser le travail, l'employeur doit doubler le salaire des travailleurs occupés le 1^{er} MAI.

Le patron qui ne respecte pas les dispositions légales est passible de sanctions pénales. (Renseignez-vous auprès de vos délégués du syndicat CGT).

ACCIDENTÉS DU TRAVAIL : RETOUR AU PAYS

● Les travailleurs immigrés titulaires de rentes accidents du travail ou de maladies professionnelles, retournant dans leur pays d'origine conservent l'intégralité de leurs droits.

● Les rentes sont payées directement par mandat-poste international aux intéressés, par la Caisse Française de Sécurité Sociale.

● Les demandes d'aggravation éventuelles sont effectuées par l'intermédiaire de la Caisse de Sécurité Sociale du pays de résidence.

P
O
R
T
U
G
A
L

**7° ANIVERSÁRIO DA
REVOLUÇÃO PORTUGUESA**

A Revolução de 25 de Abril de 1974 em Portugal transformou grandemente a vida deste povo martirizado durante 48 anos pela mais bárbara e antiga das ditaduras fascistas do mundo.

Muitas foram as conquistas dos trabalhadores alcançadas com o 25 de Abril. Conquistas que subsistem, e subsistirão, porque a sua luta contra a política antisocial e repressiva do governo e do patronato reaccionários não pára. Os trabalhadores têm consciência de que só na luta reside a solução dos seus problemas.

Com efeito, todos os governos que se têm sucedido desde meados de Julho de 1975 para cá tudo têm feito para destruir a democracia, as conquistas democráticas do povo e dos trabalhadores e o próprio 25 de Abril.

Face a esta agressão desenvolve-se um vasto movimento de massas exigindo melhores condições de vida, mas também o fim do governo reaccionário « Balsemão/A.D. » e a sua substituição por um governo democrático ao serviço do povo trabalhador.

E
S
P
A
Ñ
A

**DECLARACIÓN
DE COMISIONES OBRERAS
después de las elecciones sindicales:**

Después de la proclamación pública de las elecciones sindicales en España, la Confederación Sindical de Comisiones Obreras ha publicado el comunicado que a continuación damos a conocer :

Las CC.OO ocupan el primer lugar con un 30,754 % de los votos, es decir ellas obtienen 50.116 delegados, en seguida se sitúa la U.G.T. con un 29,210 % de los votos que representan 47.741 delegados, confirmándose así ambas centrales como las mayoritarias y representativas, con una ventaja de 2.375 delegados en favor de las CC.OO. La U.G.T. ha mejorado sus resultados en relación a la elección de 1978 y ha acortado la distancia que la separaba de las CC.OO.

La U.S.O. se ubica muy lejos con un 9,089 %, sin alcanzar así el 10 % de representatividad exigido por el Estatuto de los Trabajadores que permite el acceso a la negociación sectorial.

Notamos por otra parte un aumento de los sindicalistas nacionalistas : ELA-STV se destaca como la central mayoritaria en el País Vasco, y la I.N.G. aparece como tercera fuerza sindical en Galicia.

Ahora, se trata de hacer frente a los problemas que van quedando y que se agraban día a día, la cesantía que ha aumentado el año pasado a 365.000 se aproxima a los dos millones de cesantes : la reestructuración de los sectores en crisis ; la negociación del conjunto de las convenciones colectivas, etc...

Conscientes de esta necesidad, las Comisiones Obreras han invitado a la U.G.T., desde el comienzo de las elecciones sindicales, a reunirse al término del período electoral con el fin de elaborar, entre otras cosas, una serie de alternativas y acciones comunes contra la cesantía, para mantener el poder de compra de los salarios y las pensiones, para asegurar los derechos y la implantación de los sindicatos.

Luego de haber terminado las elecciones sindicales, y en acuerdo con sus posiciones, las CC.OO se han dirigido a la U.G.T. con el fin de concretizar de la mejor forma esta proposición, y los encuentros han comenzado en estos días entre las dos delegaciones de las dos organizaciones.

Los primeros resultados muestran un progreso en el entendimiento entre las dos organizaciones, y este se da notoriamente en el plano de la lucha contra la cesantía y en las cuestiones de la reestructuración en los sectores en crisis. Las acciones comunes de las dos centrales serán tomadas en esa dirección.

I
T
A
L
I
E

**CONVEGNO NAZIONALE INCA/CGIL
(Roma 20-21-22 maggio 1981)**

**« INCA/CGIL — TUTELA E RIFORME
SOCIALI : DALL'ASSISTENZIALISMO
ALLA SICUREZZA SOCIALE UNA SOLA
POLITICA, UNA SOLA ORGANIZZAZIONE »**

... La stessa presenza e attività all'estero, per la tutela dei diritti previdenziali e assistenziali dei lavoratori italiani emigrati, agevola il mantenimento di un rapporto fra il Sindacato italiano e gli emigranti e testimonia dell'impegno a non trascurare la tutela dei diritti di questi nostri concittadini. Questo impegno è tra l'altro un mezzo per realizzare un collegamento concreto con i Sindacati locali su problemi di comune interesse.

Pur-nelle difficoltà e carenze che purtroppo si riscontrano, dalla mole degli interventi di tutela svolti dai 51 uffici esistenti nei 12 paesi nei quali siamo presenti e da quelli numerosissimi svolti in Italia per gli emigrati si ha la misura di un fenomeno, quello migratorio, in senso attivo e in senso passivo, al quale tutto il Sindacato deve dedicare ancora maggiore impegno e attenzione. Anche in questo campo è necessario ricercare più consistenti impegni unitari che possano consentire lo sviluppo e l'allargamento della tutela sindacale a sempre più numerosi emigranti.

Da parte nostra dobbiamo perseguire la qualificazione e il potenziamento delle strutture all'estero quali indispensabili strumenti per rafforzare, con la nostra presenza, la crescita di una doverosa pratica unitaria. *(dal documento preparatorio)*

SI VOTA PER I REFERENDUM

Il 17 e 18 maggio 81 gli elettori italiani sono chiamati alle urne per pronunciarsi sui sei referendum riguardanti l'aborto, l'ordine pubblico, l'ergastolo, il porto d'armi e i tribunali militari, proposti dal partito radicale e dal movimento per la vita. Gli italiani che si recano a votare possono beneficiare delle consuete riduzioni sui viaggi.

A
L
G
È
R
I
E

**LA VIE DES ENTREPRISES :
Un exemple de mauvaise gestion**

Depuis les orientations du Président Chadli Bendjedid, relatives à l'assainissement et au contrôle de la gestion des affaires publiques, depuis que la Direction politique a engagé dans les faits cette opération, les travailleurs reprennent confiance et ils veulent participer à la bataille de l'application de la Charte nationale.

C'est ainsi que « Révolution et Travail », organe central de l'U.G.T.A., relate dans ses numéros du 28 février et du 14 mars 1981, « l'affaire » CIMOTRA (complexe moteur tracteur de Constantine - SONACOME).

Ce journal accuse la direction de complicité avec les sociétés multinationales : celles qui avaient fait arrêter puis licencier des travailleurs responsables qui avaient eu le courage de dénoncer les atteintes au patrimoine national.

Pris en charge par les instances politiques et syndicales, ce problème n'est pas encore réglé au moment où nous écrivons.

REGARD SUR LE MONDE... REGARD SUR LE MONDE... REGARD SUR LE

• 1^{er} MAI • BIR MAYIS • PRIMERO DE MAYO
• 1^o DE MAIO • PRVI MAJ
• 1^{اماي}

Pour le bien-être, les libertés, la paix
SOLIDARITÉ OUVRIÈRE INTERNATIONALE

Depuis 1890, les travailleurs célèbrent la journée du 1^{er} Mai, dans le monde, en liaison avec leurs luttes du moment et pour des lendemains meilleurs.

La Fédération Syndicale Mondiale l'a encore rappelé cette année.

Le Bureau Confédéral de la C.G.T., de son côté, a lancé un appel à tous les travailleurs.

Soulignant le développement des luttes et les succès remportés, il montre que la bataille se produit dans un affrontement de classes que traduit une offensive haineuse déployant, au maximum, l'anticléricalisme et l'anticommunisme, avec le soutien des dirigeants réformistes et de la C.F.D.T. recentrée.

La C.G.T., pour sa part, a défini des objectifs sociaux, économiques, démocratiques, correspondant aux besoins des travailleurs et à leurs aspirations à de vrais changements.

Le 1^{er} Mai 1981 sera une grande journée de luttes en France pour les revendications, le véritable changement, la solidarité internationale.

Le 1^{er} Mai sera marqué par de puissantes manifestations à travers la France, travailleurs français et immigrés unis.

Le 1^{er} Mai réaffirmera la profonde solidarité de lutte qui unit les travailleurs au-delà des frontières.

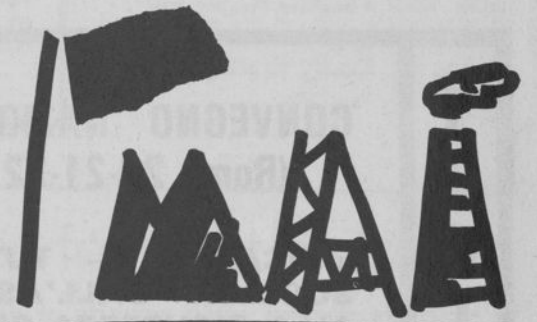
Fidèles à leurs traditions de solidarité ouvrière internationale, les travailleurs placeront au premier plan des objectifs de cette journée, la défense des revendications, des droits, de la dignité des travailleurs immigrés, contre la politique anti-immigrés du pouvoir et du patronat, contre le racisme.

Ils affirmeront leur détermination de luttes par la paix, la détente internationale, le désarmement, pour l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial.

منبر العامل
التونسي الجزائري المغربي
O TRABALHADOR
unidad
lavoro
işçinin gücü
YU RADNIK

CGT

Luttes Revendications
Vrai changement
Solidarité ouvrière internationale



M
A
R
O
C

DÉSEMPLOI, MISÈRE ET RÉPRESSION

C'est le lot quotidien des masses laborieuses. Ainsi s'exprime dans un de ses numéros, le journal « L'AVANT GARDE », organe de l'Union Marocaine du Travail.

La liste déjà longue des entreprises fermées s'allonge tous les jours. Le chômage s'accroît. Les réductions d'horaires se multiplient.

Pendant ce temps, c'est l'attaque contre des droits acquis : obligation de travailler au-delà des 8 heures réglementaires, le dimanche ou autres jours de repos, extension du travail aux pièces, diminution de primes, etc...

Les travailleurs marocains, avec l'U.M.T. répondent à cette attaque contre leurs conditions de vie et de travail en menant de très nombreuses luttes, dont certaines de longue durée.

Luttes de plusieurs semaines chez MOBYLETTE, au BON REPOS, à la SONACLI, etc...

Dans la région de Marrakech, plusieurs luttes se sont déroulées par exemple à l'Hôtel Mamounia où les travailleurs ont arraché 30 % d'augmentation des salaires, la prime de transport passant de 50 DH à 100 DH, un mois de congé par an, le repos hebdomadaire.

Des succès sont, malgré la situation, arrachés dans de nombreuses entreprises. La répression s'exerce selon l'expression du journal « L'AVANT GARDE », « sélective ou massive ».

Des centaines de cas de répression antisyndicale sont signalés en même temps que le licenciement de très nombreux délégués et militants syndicaux.

Deux exemples : à Mécafer-Sécafer et à Mabrouk, les autorités arrêtent 7 délégués syndicaux sur proposition des patrons.

Le 20 mars 1981, c'était le 26^e anniversaire de l'U.M.T.

La presse marocaine en 1955 a souligné le rôle de la C.G.T. et l'aide effective qu'elle a apportée à la création de l'Union Marocaine du Travail.

Pour la C.G.T., la solidarité agissante a toujours été une réalité.

T
U
N
I
S
I
E

تونس : نضالات من اجل حماية العمل .

• يوم 3 افريل ، وقع غلق محفل المواد الجاهزة للبنين ، ولحماية اداة عطيم احتل العمال المصنع . للمطالبة بفتح مفاوضات مع الهياكل النقابية الممثلة للشغالين .

• وقع غلق مؤسسة (سيماف) للحديد والخشب بمدينة صفاقس وللتقديد بهذا الاجراء ضرب العمال ، امام المصنع ، خيممة للمطالبة بفتح من جديد . وبالرغم من اقتراحات الاعراف (اسناد منحة طرد زهيدة ، فقد رفض العمال ذلك واصروا على مواصلة النضال حماية لعطيم .

• وفي القيروان شن علة وكالة التبغ والوقيد اضرابا انداريا يوم 24 مارس 81 للاحتجاج على فصل وكالتهم عن الوكالة الام ، بالعاصمة . وهو اجراء يري الى ضرب وحدة العمال والى تشتيت صفوفهم لتسهيل استغلالهم .

نلائمة امثلة ، تدل الدلالة الواضحة على المستوى العالمي للقدرة النضالية التي يتمتع بها الشغاليون التونسيون الذين يطالبون كذلك باتحاد حر ، مستقل وديمقراطي .

